



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

8963^e séance

Mercredi 9 février 2022, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Kuzmin (Fédération de Russie)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M ^{me} Aguiar Barboza
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M. Flynn
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Roscoe

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Quatorzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2022/63).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Quatorzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2022/63)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M. Weixiong Chen, Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/63, qui contient le quatorzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je donne maintenant la parole à M. Voronkov.

M. Voronkov (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de l'occasion qui m'est donnée de lui présenter un exposé aujourd'hui.

Il y a un peu plus de 20 ans, les images d'avions s'écrasant sur les tours jumelles, ici au sud de Manhattan, ont été gravées dans l'esprit de millions de personnes, alors que les terroristes d'Al-Qaida tuaient en l'espace de quelques heures près de 3 000 ressortissants des États-Unis et de plus de 90 autres pays. Deux semaines plus tard seulement, le 28 septembre 2001, le Conseil de sécurité prenait résolument les rênes en adoptant la résolution 1373 (2001) et en créant le Comité contre le terrorisme.

Les efforts de lutte contre le terrorisme menés par l'ONU ont pour valeurs cardinales la paix et la sécurité internationales ainsi que l'appui aux victimes d'attaques terroristes aux quatre coins du monde. J'adresse mes sincères condoléances aux gouvernements et aux

personnes qui ont souffert d'actes de terrorisme. Mes pensées les plus sincères et ma sympathie seront toujours avec les survivants et les familles des victimes.

Aujourd'hui, Al-Qaida, Daech et les différents groupes qui leur sont affiliés restent des menaces graves, tandis que les attaques terroristes fondées sur la xénophobie, le racisme et l'intolérance se multiplient. Alors que nous entamons une nouvelle décennie de lutte contre le terrorisme, il est temps de nous poser des questions difficiles et de rechercher des réponses honnêtes.

C'est dans ce contexte que je présente le quatorzième rapport (S/2022/63) du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace, conformément à la résolution 2610 (2021). J'ai le plaisir d'être accompagné aujourd'hui par M. Weixiong Chen, Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, pour présenter ce rapport, que nos bureaux ont préparé conjointement avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions.

Je me félicite de la récente prorogation par le Conseil des mandats de deux entités des Nations Unies chargées de la lutte contre le terrorisme, à savoir la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, par le biais des résolutions 2610 (2021) et 2617 (2021). Je saisis également cette occasion pour saluer le travail remarquable de l'Équipe de surveillance, dirigée avec brio par M. Edmund Fitton-Brown, qui a récemment établi son vingt-neuvième rapport (voir S/2022/83) sur la menace que représentent Daech et Al-Qaida, rapport sur lequel s'est fondé le quatorzième rapport du Secrétaire général sur Daech.

La menace que font peser Daech et ses affiliés sur la paix et la sécurité internationales reste importante. Il y a deux semaines, j'ai présenté au Conseil de sécurité un exposé (voir S/PV.8958) sur la situation du terrorisme dans le nord-est de la République arabe syrienne, à la suite de l'attaque lancée par Daech contre la prison de Sinaa dans la ville de Hassaké. L'attaque de la prison est l'une des opérations les plus importantes du groupe depuis sa défaite en Syrie il y a près de trois ans.

Cette attaque est également venue nous rappeler avec force la violence et l'extrême brutalité de Daech. J'ai été particulièrement perturbé par l'utilisation d'enfants comme boucliers humains durant les combats intenses qui se sont déroulés dans et autour de la prison. Cet événement profondément bouleversant a également fait payer un lourd tribut à la population civile des quartiers voisins et a été dénoncé dans le monde entier.

Les informations selon lesquelles une attaque ciblée la semaine dernière a entraîné la mort du chef de Daech, Amir Muhammad Sa'id Abdal-Rahman Al-Mawla, également connu sous le nom d'Abu Ibrahim Al-Hashimi Al-Quraishi, sont encourageantes. S'il s'agit sans doute d'un des plus grands revers subis par ses dirigeants au cours des derniers mois, Daech est connu pour son aptitude à se regrouper après des pertes similaires dans le passé, poursuivant et intensifiant ses activités dans les régions du monde touchées par des conflits.

Nous avons appris au cours des deux dernières décennies que la lutte contre le terrorisme est un processus de longue haleine et qu'il n'y a pas de solution miracle. Les opérations militaires de lutte contre le terrorisme sont certes nécessaires, mais des mesures globales mettant tout particulièrement l'accent sur la prévention sont indispensables pour s'attaquer aux facteurs qui alimentent l'attrait du terrorisme. Par conséquent, je demande instamment au Conseil et à tous les États Membres d'utiliser tous les moyens à leur disposition pour préserver les progrès importants accomplis dans la lutte contre la menace que pose Daech afin de prévenir son expansion régionale et de réduire ses capacités de lancer des attaques et de recruter de nouveaux membres.

En commençant par l'Iraq et la République arabe syrienne, où se trouvent toujours ses chefs opérationnels, Daech a continué de sévir comme une insurrection rurale solidement implantée, exploitant la frontière poreuse entre les pays, où il conserve entre 6000 et 10000 combattants. Durant la période considérée, le groupe a conservé la capacité de lancer des attaques à un rythme soutenu, notamment des attaques éclair, des embuscades et la pose de bombes d'accotement dans les deux pays. Il a également continué d'attaquer les forces gouvernementales et les civils, cherchant apparemment à susciter la panique et à augmenter la pression sur les autorités.

Il est essentiel de maintenir le cap après la mort récente d'Abu Ibrahim al-Hashimi al-Qurashi. Le moment est venu de répondre aux griefs que Daech et d'autres groupes terroristes exploitent avec leur propagande pour attirer de nouveaux partisans.

Nous devons nous employer à rétablir la dignité humaine, la confiance et la cohésion sociale. Nous devons commencer par remédier à la situation désespérée dans les camps de déplacés et les centres de détention en Syrie et en Iraq. Je demeure profondément préoccupé par les difficultés humanitaires que connaissent des milliers de personnes, en particulier des enfants qui auraient des liens familiaux présumés avec des membres de Daech et qui – alors qu'ils n'ont rien fait de mal – restent

bloqués dans cette situation d'incertitude précaire, ce qui les expose à un risque croissant de radicalisation et de recrutement. Il est indispensable de garantir l'accès humanitaire à ces endroits pour atténuer la souffrance de ces personnes et réduire les problèmes de sécurité.

Tout en saluant les efforts des États Membres qui ont rapatrié leurs citoyens, le rythme actuel de ces démarches ne correspond pas à l'urgence de la situation, et cela risque d'exacerber les conditions propices au terrorisme. Le rapatriement n'est pas suffisant. Il faut absolument mettre en place des stratégies globales dans les pays d'origine qui couvrent à la fois la protection, les poursuites, la réadaptation et la réintégration, le cas échéant.

À cet égard, je signale que la plupart des personnes détenues dans ces camps et ces centres de détention sont des ressortissants syriens et irakiens. Il est primordial que ces efforts soient fondés sur les droits de l'homme et l'état de droit, notamment les garanties de procédure régulière et le droit de bénéficier d'un procès équitable, la promotion de l'application du principe de responsabilité et la justice en faveur des victimes et des rescapés des crimes de Daech. Je tiens à souligner, à cet égard, le Cadre global que mon bureau a établi en coordination avec l'UNICEF et qui apporte une aide aux États Membres qui en font la demande. Je demande instamment à la communauté internationale de fournir une aide au fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du Cadre global, qui a été lancé en septembre.

Au cours de la période considérée, les affiliés régionaux de Daech, en dehors de la Syrie et de l'Iraq, ont continué de s'étendre à une vitesse et dans des proportions alarmantes, en partie grâce à la prolifération des armes classiques, en particulier dans les contextes fragiles marqués par des conflits. Si l'action conjuguée du terrorisme et des conflits et la menace d'un effet d'entraînement dans la région représentent un problème stratégique mondial, elles sont particulièrement prononcées en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, où l'expansion des affiliés de Daech pourrait avoir des conséquences graves et durables bien au-delà du continent.

À Cabo Delgado et dans la zone frontalière entre le Mozambique et la Tanzanie, le groupe affilié à Daech a essuyé des revers à la suite du déploiement de contingents étrangers. Les attaques sporadiques violentes contre des civils se sont intensifiées dans les zones reculées. Le groupe semble avoir été déplacé plutôt que mis en déroute, et ses combattants ont continué de se regrouper en cellules plus petites et plus autonomes.

La détérioration de la situation et l'intensification des activités de Daech au Burkina Faso, au Cameroun, en République démocratique du Congo, au Mali, au Niger, au Nigéria et en Ouganda sont une autre source de vive préoccupation. Les avancées tactiques dans ces régions pourraient également permettre au groupe d'accroître ses recettes.

En Afrique du Nord, les activités terroristes des affiliés de Daech ont décliné en Égypte, en Libye et au Maroc durant la période considérée, à la suite d'avancées dans la lutte contre le terrorisme, de défections et d'investissements publics dans des initiatives de développement.

L'état de la sécurité en Afghanistan a radicalement basculé le 15 août, à la suite de la prise du pouvoir par les Taliban. Les États Membres redoutent que Daech et les autres groupes terroristes en Afghanistan bénéficient de plus de liberté qu'ils n'en aient jamais disposé, de mémoire récente. Je réitère les nombreux appels du Secrétaire général, M. Guterres, à déployer des efforts communs pour empêcher que l'Afghanistan ne devienne une fois de plus un sanctuaire pour les activités terroristes.

Hors des zones de conflit, en Europe, la radicalisation et le recrutement terroristes en ligne sont restés la préoccupation principale au cours de la période considérée, car ils pourraient inciter des loups solitaires ou des petits groupes inspirés par Daech, même s'ils n'y sont pas affiliés, à commettre des attaques terroristes. Selon plusieurs États Membres européens, une tendance commune se dégage des enquêtes en cours sur les cas de terrorisme endogène. Ceux-ci concernent en général de jeunes individus profondément vulnérables, qui éprouvent une fascination pour l'extrême violence, à laquelle viennent se conjuguer des griefs personnels, qui les rendent réceptifs à la propagande terroriste.

Mon bureau a continué de collaborer étroitement avec ses partenaires dans tous les secteurs. Je suis très fier que nous ayons poursuivi nos activités durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et intensifié la mise en œuvre de nos programmes et de nos projets d'ensemble en vue de répondre aux besoins des États Membres. Ces efforts ont été renforcés par notre présence de plus en plus importante sur le terrain, comme l'avaient demandé les États Membres. Cela englobe notre nouveau bureau de programme à Nairobi – et je remercie l'Ambassadeur Kimani et le Gouvernement kényan de leur étroite collaboration à cet égard – et le Bureau du programme pour la lutte contre le terrorisme et pour la formation à Rabat, et je remercie à cet égard le Gouvernement du Royaume du Maroc.

En juin dernier, l'Assemblée générale a adopté par consensus sa résolution la plus complète et tournée vers l'avenir sur la question dans le cadre du septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 75/291 de l'Assemblée générale). Nous devons cultiver ce consensus et travailler de concert pour éliminer le terrorisme, notamment les groupes tels que Daech, qui continuent d'évoluer et de trouver de moyens nouveaux malveillants de répandre la peur.

Dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), le Secrétaire général, M. Guterres, a qualifié le terrorisme de menace stratégique mondiale et souligné la nécessité de poursuivre la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme dans le cadre d'un nouvel agenda pour la paix. Les directives du Conseil continuent de jouer un rôle déterminant dans notre lutte collective contre le terrorisme. J'espère que le consensus sera maintenu sur cette question. C'est l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui trace la voie pour la paix et la sécurité et pour débarrasser le monde du terrorisme. Le système des Nations Unies, par le biais du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, dirigé par mon bureau, se tient prêt à soutenir tous les États Membres dans leur lutte contre le terrorisme.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Voronkov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Chen.

M. Chen (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de donner à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) l'occasion de présenter au Conseil de sécurité le quatorzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech (S/2022/63) et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov pour son aperçu du rapport, que nous venons d'entendre. Je remercie également le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions pour leur précieuse collaboration à la préparation du rapport.

En novembre dernier, le Comité contre le terrorisme a tenu une réunion spéciale pour commémorer le vingtième anniversaire des attentats du 11 septembre et l'adoption subséquente de la résolution 1373 (2001) ainsi que la création du Comité. À cette occasion, le Comité a publié un important document final qui non seulement mettait en évidence les succès notables obtenus dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, mais soulignait également la nécessité de renforcer les efforts nationaux, régionaux et internationaux pour relever et atténuer les nouveaux défis.

Le paysage terroriste mondial continue de présenter une série de défis complexes pour les États Membres. La menace de Daech persiste, car le groupe et ses affiliés continuent de recalibrer leurs approches stratégiques et opérationnelles. Daech s'est décentralisé – ses partisans ont notamment développé et étendu leurs opérations sur les champs de bataille d'Afrique de l'Ouest et de l'Est, d'Afrique australe et centrale – et cherche également à exploiter les récents événements survenus en Afghanistan. Il a également continué à se regrouper dans son centre géographique traditionnel, ce qui a entraîné une résurgence de la violence en Iraq et en République arabe syrienne. Il convient de suivre de près l'évolution de la situation après la mort récente du chef de Daech.

Ces deux dernières années, la menace terroriste s'est bien sûr aussi ajoutée aux nombreux défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Daech et d'autres groupes terroristes ont cherché à exploiter les lignes de fracture résultant des restrictions sociales, des tensions politiques et des ralentissements économiques exacerbés par la pandémie. Dans certains États, l'instabilité politique croissante a conduit à des situations de gouvernance critiques, qui peuvent exacerber une menace terroriste existante importante. De nombreux États ont, à juste titre, détourné des ressources destinées à la formation et au renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme pour les consacrer à des efforts liés à la pandémie, créant ainsi des difficultés pour les États nécessitant une assistance en matière de lutte contre le terrorisme. La pandémie a également influé sur les tendances existantes en matière de terrorisme et d'extrémisme violent conduisant au terrorisme, et a également suscité des préoccupations en matière de droits de l'homme, ce qui peut constituer un terrain fertile pour une exploitation accrue et une radicalisation violente potentielle.

Les défis qui sont apparus au cours de la pandémie ont entravé non seulement les opérations de lutte contre le terrorisme mais aussi la société civile et l'action humanitaire, aggravant ainsi les conditions préexistantes de déplacement et d'insécurité. L'absence de mesures et de stratégies pour garantir un rapatriement en toute sécurité et librement consenti, ainsi que des poursuites judiciaires, une réadaptation et une réintégration complètes et appropriées, peuvent également exposer des populations déjà vulnérables à de nouvelles violences.

La surveillance et la suppression des flux de fonds destinés à Daech et à d'autres groupes terroristes restent également un impératif pour la communauté internationale.

Les terroristes et les groupes terroristes continuent également à exploiter les médias sociaux et les plateformes en ligne. La montée mondiale des discours de haine et de la désinformation, souvent en ligne, reste également une préoccupation pour de nombreux États Membres.

Dans le contexte de ces nombreux défis, la DECT continue de coordonner étroitement ses activités avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres partenaires clés afin de s'assurer que les recommandations du Comité contre le terrorisme servent de base aux activités pertinentes de renforcement des capacités. Je voudrais également noter que la DECT a récemment publié son évaluation actualisée sur la mise en œuvre par les États Membres de la résolution 1373 (2001) et d'autres résolutions, ainsi que son évaluation actualisée sur la mise en œuvre de la résolution 1624 (2005), et un certain nombre d'autres rapports et études sur les défis auxquels sont confrontés les États Membres.

Agissant dans le cadre de la démarche intégrée des Nations Unies et conformément aux résolutions 2395 (2017) et 2617 (2021), la DECT a continué de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme sur une série d'activités visant à renforcer les capacités des États Membres en matière, notamment, de lutte contre les déplacements des terroristes ; la création de cellules de fusion ; la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre ; la protection des cibles vulnérables ; la lutte contre le financement du terrorisme ; et les poursuites judiciaires, la réadaptation et la réintégration.

La lutte contre la menace terroriste mondiale exige une approche multilatérale qui implique une collaboration étroite entre les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations internationales et régionales et la société civile. Les stratégies et les mesures employées doivent également être adaptées, sensibles au genre et conformes aux droits de l'homme. À cet égard, la DECT continuera à soutenir activement les efforts du Conseil de sécurité et du Comité contre le terrorisme.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Chen pour son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants pour leurs présentations.

La semaine dernière, sur ordre du Président Biden, des troupes américaines ont mené une opération en Syrie contre Daech – conformément à la lettre

que nous avons adressée au Secrétaire général en date du 23 septembre 2014 – qui a entraîné la mort du chef de Daech Abou Ibrahim Al-Hashimi Al-Quraishi, également connu sous le nom de Hajji Abdullah, qui était le chef de Daech depuis qu'il avait été nommé pour remplacer le précédent chef du groupe, Abou Bakr Al-Baghdadi, mort le 26 octobre 2019 au cours d'une opération antiterroriste des États-Unis. Sous la direction de Hajji Abdullah, Daech a fourni un soutien matériel à sa branche afghane, État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan, responsable de l'odieux attentat contre l'aéroport international Hamid Karzai.

Comme nous l'avons tous vu, Daech et ceux qui s'en inspirent continuent de perpétrer des attaques horribles partout où ils le peuvent. Le groupe tente d'exploiter les crises humanitaires et de recruter et de radicaliser à la violence des membres des populations vulnérables et d'attaquer des civils. La communauté internationale doit renforcer la capacité des populations vulnérables à rejeter les appels à l'extrémisme violent et éviter les hypothèses erronées sur la sensibilité de ces populations à ces appels.

Nous sommes entièrement d'accord avec la description faite par le Secrétaire général de la tragédie humaine résultant du soi-disant califat de Daech, qui touche notamment environ 40 000 ressortissants étrangers, dont des dizaines de milliers d'enfants innocents, qui se trouvent actuellement dans des camps de déplacés. Ils ne doivent pas continuer à être victimes des agissements d'autres personnes. Cette situation est inacceptable et constitue une crise humanitaire, des droits humains et de sécurité. C'est pourquoi s'agissant des combattants terroristes étrangers, le rapatriement, la réintégration et les poursuites, le cas échéant, constituent le meilleur moyen d'amener les individus à répondre de leurs crimes et de prévenir les retours ou les déplacements de combattants terroristes étrangers, en dehors de tout contrôle, vers leur pays d'origine ou ailleurs. Nous ne demandons pas seulement aux autres de rapatrier leurs citoyens, nous rapatrions aussi les nôtres. À ce jour, nous avons rapatrié 30 citoyens américains du nord-est de la Syrie – 13 adultes et 17 enfants. Les États-Unis d'Amérique sont prêts à apporter leur appui à tout État Membre qui souhaite rapatrier ses ressortissants.

À la suite de la récente extension du mandat de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, celle-ci facilitera désormais la fourniture d'une formation et d'une assistance dont les États membres ont besoin pour élaborer et appliquer des stratégies globales pour assurer la collecte, la conservation, le partage et l'utilisation appropriés des éléments de preuve prélevés sur le champ de bataille.

Le financement reste le nerf de la guerre pour les terroristes. Nous devons redoubler d'efforts pour nous attaquer aux personnes qui financent le terrorisme et aux intermédiaires financiers et bloquer les flux de ressources vitales qui profitent de la faiblesse des mécanismes de surveillance réglementaire dans les juridictions vulnérables.

Les États-Unis d'Amérique sont particulièrement préoccupés par la montée de la menace terroriste en Afrique, comme l'indique l'évaluation du Secrétaire général. Des groupes affiliés à Daech et à Al-Qaida se sont métastasés pour se concentrer dans diverses régions de l'Afrique et se sont greffés sur des conflits qui couvaient depuis longtemps, exacerbant leur caractère meurtrier et l'instabilité. La Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique mérite une attention particulière, car ce groupe est devenu le plus important en termes d'effectifs et l'un des groupes affiliés à Daech les plus meurtriers en dehors de la principale zone de conflit. Les États-Unis d'Amérique continuent de fournir à leurs partenaires africains une assistance essentielle en matière de lutte contre le terrorisme en vue de perturber et d'affaiblir les groupes affiliés à Daech et à Al-Qaida, soulignant ainsi que la capacité des forces de l'ordre et des services de sécurité à réagir est essentielle pour prévenir et combattre le terrorisme.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2022/63), il est essentiel que la communauté internationale poursuive le combat pour qu'Al-Qaida et les groupes qui lui sont affiliés, notamment en Afghanistan, n'aient plus de sanctuaire. En outre, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan est toujours actif et continue d'orchestrer des attaques complexes qui visent les civils, notamment les minorités ethniques et religieuses vulnérables, les acteurs de la société civile et d'autres personnes qui risquent leur vie pour améliorer celle des citoyens afghans dans tout le pays.

Comme l'a souligné le Président Biden,

« [n]ous ferons en sorte que les Taliban rendent des comptes pour l'engagement qu'ils ont pris de ne permettre à aucun terroriste de menacer les États-Unis d'Amérique ou leurs alliés depuis le territoire afghan ».

À l'échelle mondiale, la promotion de la bonne gouvernance, de l'état de droit et de l'application du principe de responsabilité, de la démocratie inclusive et du respect des droits humains permet d'atténuer les conditions et les griefs susceptibles de conduire à

l'extrémisme violent et au terrorisme, dont se servent les terroristes pour recruter. Les approches les plus efficaces de la lutte contre le terrorisme intègrent des perspectives et des vues autres que celles des gouvernements, notamment celles des femmes, des jeunes, de la société civile, des membres de groupes raciaux, ethniques et religieux marginalisés et des victimes du terrorisme. Pour appuyer la participation de la société civile, les États-Unis d'Amérique financent le Strong Cities Network, le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience, les Mother Schools for Countering Radicalism et de nombreuses autres organisations de la société civile qui s'efforcent de renforcer la résilience des communautés face à l'extrémisme violent.

Pour terminer, le rapport du Secrétaire général nous rappelle avec force la persistance et l'évolution de la menace que représente Daech. Pour aller de l'avant, nous devons nous appuyer sur le rapport pour élaborer nos mesures collectives afin de maintenir la pression sur Daech.

M. Roscoe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier tout d'abord le Secrétaire général adjoint Voronkov et le Directeur exécutif par intérim Chen de leurs exposés instructifs d'aujourd'hui. Nous nous félicitons également de la collaboration évidente entre leurs deux équipes, aussi bien en ce qui concerne la préparation de la présente séance que l'exécution de leurs mandats. Le travail de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), qui consiste à analyser la menace terroriste en constante évolution et à aider les États à y faire face est un élément indispensable de la lutte contre le terrorisme mondial. Nous nous félicitons également du rapport du Secrétaire général (S/2022/63) sur la menace terroriste dans le monde.

Des événements récents nous ont rappelé la menace permanente que représente le terrorisme et soulignent l'importance de ce débat aujourd'hui. L'attaque commise en janvier dans le nord-est de la Syrie nous a rappelé que, malgré sa défaite territoriale, Daech continue de représenter une menace en Iraq, en Syrie et au-delà. Nous condamnons cette attaque et nous partageons en particulier les préoccupations de M. Voronkov concernant la prise d'enfants en otage. La communauté internationale doit rester ferme dans sa détermination à combattre et à vaincre Daech. C'est pour cette raison que le Royaume-Uni est un membre engagé de la Coalition mondiale contre Daech et codirige ses efforts de contre-propagande.

Parallèlement, nous apportons un important appui humanitaire et en matière de stabilisation aux zones libérées en Iraq et en Syrie. Nous continuons également d'œuvrer en faveur de la justice et de l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne Daech. Ceux qui ont combattu pour ou soutenu Daech doivent répondre de leurs crimes devant la juridiction la plus appropriée. À cet égard, nous nous félicitons de l'accent mis sur la conservation d'éléments de preuve recueillis sur le champ de bataille, comme l'indique le rapport. Nous estimons qu'il est souvent préférable que la justice soit rendue dans la région où les crimes ont été commis, et tout mécanisme de justice de ce type doit respecter les droits humains et l'état de droit, tout en garantissant des procès équitables et une procédure régulière.

Nous devons rester vigilants face à la menace qui pèse ailleurs dans le monde. Le contexte a changé en Afghanistan. Nous nous félicitons des engagements pris par les Taliban de s'attaquer aux groupes terroristes et nous les exhortons à veiller à ce que les groupes affiliés à Al-Qaida et à Daech et les autres groupes terroristes ne lèvent pas de fonds et ne planifient pas d'attentats à partir du territoire afghan.

La menace continue de s'accroître en Afrique subsaharienne, comme nous l'avons encore entendu aujourd'hui. Le Royaume-Uni apporte une assistance en matière de sécurité, de stabilisation et d'aide humanitaire dans de nombreux pays concernés afin de les aider à faire face à la menace, à instaurer la stabilité et à soutenir les communautés touchées. Mais il reste encore beaucoup à faire. Les groupes terroristes continuent d'inciter des individus à commettre des actes terroristes et de recruter des partisans dans le monde entier, notamment en utilisant aujourd'hui les médias sociaux et les plateformes en ligne cryptées. Et comme l'indique clairement le rapport du Secrétaire général, tout cela a été exacerbé par les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), comme l'a si bien expliqué M. Chen à l'instant. À ce titre, il est juste que le Conseil, lorsqu'il s'est réuni à la fin de l'année dernière pour réaffirmer le travail important qu'effectue la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et renouveler son mandat (voir S/2021/1107), ait également demandé qu'on accorde une attention particulière à ces technologies.

Enfin, nous devons tous veiller à protéger et à promouvoir les droits humains, les libertés fondamentales et l'état de droit dans le cadre de cette action. Nous saluons les efforts que continue de déployer la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour associer

la société civile à cette action et l'accent mis par M. Chen sur leur collaboration avec d'autres partenaires, notamment en ce qui concerne l'examen des questions liées au genre et à la masculinité dans la prévention du terrorisme. Nous sommes déterminés à travailler ensemble pour poursuivre la lutte mondiale contre le terrorisme et l'extrémisme violent tout en protégeant les droits humains et dans le respect du droit international.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M. Chen, Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, pour la qualité de leurs exposés.

Les Émirats arabes unis accordent une grande importance à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, conformément au droit international.

En dépit des progrès réalisés par la communauté internationale dans sa guerre contre l'organisation Daech en Syrie et en Iraq, y compris l'élimination de son chef la semaine dernière, le récent rapport du Secrétaire général (S/2022/63) indique que Daech continue de représenter une grave menace, d'autant plus que le groupe est en train de s'implanter dans plusieurs pays africains.

Les terroristes continuent d'exploiter les faiblesses politiques et en matière de sécurité ainsi que les conditions humanitaires difficiles pour étendre leur influence.

Les récents événements en Afghanistan ont suscité des inquiétudes au sein de la communauté internationale quant à la possibilité de le voir devenir un foyer du terrorisme et une destination pour les combattants terroristes étrangers. C'est pourquoi nous soulignons qu'il faut à tout prix éviter qu'il ne serve de sanctuaire aux terroristes ni ne menace la stabilité des pays voisins.

Aucun pays ni aucune région n'est à l'abri du terrorisme. Ces menaces qui se jouent des frontières ne peuvent être totalement éliminées sans unité et sans efforts concertés de la part de la communauté internationale. Aussi voudrions-nous mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, il ne saurait y avoir aucune tolérance pour les actes et les groupes terroristes qui sapent la stabilité internationale et visent des civils innocents. Récemment, mon pays a été témoin d'attaques terroristes odieuses menées par les milices houthistes contre des civils et des infrastructures civiles, en violation flagrante du droit international. Nous exhortons, en conséquence, les pays à coordonner leur action, à échanger des informations et à imposer des sanctions

internationales aux groupes terroristes afin de les dissuader de tout comportement susceptible de menacer la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, nous devons continuer d'élaborer des stratégies et des lois aux niveaux national et international, tout en prenant en considération les contextes locaux et régionaux. À cet égard, Hedayah, le centre international d'excellence pour la lutte contre l'extrémisme violent, collabore avec plus d'une centaine de pays pour prévenir l'extrémisme et le terrorisme, notamment en établissant des plans nationaux adaptés aux contextes nationaux.

Troisièmement, la technologie de pointe est une arme à double tranchant. Nous devons donc prendre les mesures nécessaires pour empêcher les terroristes de l'exploiter pour financer ou mener à bien leurs opérations. Dans le même temps, nous devons utiliser la technologie et l'intelligence artificielle pour protéger les sociétés de l'extrémisme et du terrorisme.

Dans ce contexte, mon pays, qui copréside avec les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni le Groupe de travail sur la communication de la Coalition mondiale contre Daech, continue de lutter contre la propagande extrémiste de ces terroristes et d'élaborer des contre-discours. Pour ce faire, nous échangeons nos expériences avec différents pays, mettons au point des stratégies globales et coopérons avec les institutions concernées. En outre, le centre Sawab d'Abou Dhabi continue de contrer les fausses allégations de Daech par le biais de plusieurs campagnes de sensibilisation, dont la campagne « L'Afrique contre l'extrémisme », qui vise à empêcher Daech de pénétrer sur le continent africain et d'y étendre son emprise.

Enfin, nous devons prendre les mesures préventives nécessaires pour protéger les gens de l'extrémisme et du terrorisme en promouvant les valeurs de la coexistence pacifique, en renforçant l'autonomie des femmes et des jeunes et en redoublant d'efforts pour réaliser les objectifs de développement durable. Il faut également en faire davantage pour stabiliser et reconstruire les zones libérées en Syrie et en Iraq. Mon pays, qui copréside le Groupe de travail sur la stabilisation de la Coalition mondiale contre Daech, aux côtés des États-Unis et de l'Allemagne, a versé plus de 170 millions de dollars à l'appui d'efforts visant à reconstruire les infrastructures et les sites historiques, à renforcer les capacités nationales et à encourager le retour en toute sécurité des personnes déplacées.

Pour terminer, les Émirats arabes unis sont convaincus que l'union fait la force. En mobilisant nos énergies et nos efforts, nous parviendrons à éliminer le fléau du terrorisme et à assurer la sécurité, la stabilité et la prospérité des peuples.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et le Directeur exécutif par intérim Chen de leurs exposés. Je remercie également toutes les personnes et entités qui ont contribué au quatorzième rapport du Secrétaire général (S/2022/63), dont la lecture n'incite guère à l'optimisme.

Les blessures résultant des actes terroristes commis au cours des deux dernières décennies par Al-Qaïda, Daech et d'autres groupes terroristes sont profondes et toujours béantes. Nous restons profondément préoccupés par le fait que Daech continue d'opérer et se métastase dans différentes régions du monde, malgré les efforts coordonnés pour en venir à bout.

L'évaluation du Secrétaire général selon laquelle Daech non seulement continue d'être actif et opérationnel en Syrie, au Yémen, en Iraq, en Afghanistan et au Sahel, mais se renforce également en dehors des zones de conflit en utilisant la propagande en ligne/hors ligne pour radicaliser et recruter principalement des enfants est une source de grave préoccupation. L'utilisation récente d'enfants dans les actes terroristes commis en Syrie, une tactique familière et notoire de Daech, témoigne du fait que sa cruauté reste intacte. Cette menace claire et actuelle pour la paix et la sécurité exige une coopération renouvelée de tous les États pour éliminer le groupe et combattre l'idéologie qui l'alimente.

Face à une telle sauvagerie et à l'idéologie cruelle de Daech et d'autres groupes terroristes, une réponse militaire décisive restera sans aucun doute essentielle, et l'Albanie fait partie de la Coalition mondiale contre Daech. Nous nous félicitons de l'élimination récente du chef de Daech, Al-Qurayshi, par les forces américaines.

Mais comme nous le savons tous, pour vaincre Daech et l'attrait qu'il exerce, il faut faire beaucoup plus. Aux actions militaires robustes contre les terroristes et au tarissement des sources de financement doivent s'ajouter des programmes sociaux et des programmes sur mesure de lutte contre l'extrémisme violent et l'idéologie terroriste, ainsi qu'une aide au développement et une aide humanitaire afin de s'attaquer aux causes profondes de la radicalisation, qui trop souvent sont la xénophobie, l'exclusion, l'extrême pauvreté et l'absence de perspectives. Nous plaidons en faveur d'une approche globale à l'échelle de la société, respectueuse des droits de l'homme et tenant compte des questions de genre, et nous nous félicitons de l'accent mis sur le dialogue interreligieux et interculturel en tant qu'outil de prévention efficace.

Alors que nous faisons face aux conséquences du terrorisme, nous devons faire preuve de la même détermination à défendre nos valeurs, nos normes et nos

principes. Nous ne pouvons permettre des conditions qui violent les principes fondamentaux des droits de l'homme que nous cherchons à protéger partout, notamment dans le cadre de notre lutte contre le terrorisme. Les terroristes gagnent si nous ne respectons pas ces mêmes valeurs dans notre action, et à ce moment-là, nous sommes tous perdants. C'est pourquoi nous appuyons tous les efforts, notamment par le biais du Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq et du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, pour assurer la protection, le rapatriement, les poursuites, la réadaptation et la réintégration des terroristes présumés et de leur famille, en particulier des femmes et des enfants.

Nous sommes préoccupés par les conditions inhumaines et dégradantes des détenus, en particulier des femmes et des enfants, dans les centres de détention en Syrie et en Iraq. Nous considérons que cette situation est intenable et contre-productive. Les détenus et les personnes soupçonnées de terrorisme doivent se voir garantir une procédure régulière. Il est certes essentiel que les combattants répondent pleinement des crimes odieux qu'ils ont commis, notamment par le biais de la compétence universelle, qui doit être appliquée. À cet égard, nous saluons les verdicts de culpabilité rendus par les tribunaux allemands contre des individus accusés de crimes contre l'humanité et espérons qu'il seront suivis d'autres décisions.

Mais nous ne devons pas permettre que ces endroits deviennent des centres de recrutement et de radicalisation qui exacerbent la menace même que nous cherchons à combattre. Les jeunes garçons et les enfants sont particulièrement vulnérables face à l'idéologie terroriste. Ils sont harcelés, stigmatisés, maltraités et victimes de violations.

Nous devons faire ce que nous pouvons – et nous le pouvons – pour les sortir de l'enfer, leur permettre d'avoir une enfance normale et les aider à devenir des adultes normaux, et non des incubateurs du terrorisme et des monstres qui prépareront la prochaine génération de terroristes. N'oublions pas qu'une grande partie d'entre eux sont victimes du terrorisme, trompés par une idéologie violente qui est alimentée par l'ignorance.

C'est pourquoi les femmes et les enfants doivent être rapatriés de manière humaine et sûre, dans le respect de leurs droits et en appliquant une stratégie qui prend en compte le sexe, l'âge, les droits et les besoins particuliers. Il faut adopter une approche globale pour les réintégrer à la société afin qu'ils puissent reprendre leur vie dans la sécurité et la dignité, en particulier les enfants et les femmes.

Pour terminer, je sais que le rapatriement est, bien sûr, un processus délicat et complexe ; il doit tenir compte des préoccupations en matière de sécurité. Mais nous devons également partager nos connaissances, apprendre les uns des autres et échanger nos meilleures pratiques afin de gérer ce processus efficacement et humainement.

C'est dans cet esprit que l'Albanie aborde ce problème humanitaire. Nous avons déjà rapatrié des dizaines de femmes et d'enfants de camps syriens et iraqiens et nous avons élaboré des programmes de réintégration sur mesure et fourni des hébergements, des emplois et une aide pour garantir leur relèvement, leur adaptation et leur réintégration à long terme à la vie normale.

Nos principes, nos valeurs et notre philosophie de vie doivent faire échec à l'attraction pour le terrorisme, la mort et les ténèbres. Nous devons gagner la bataille pour les cœurs et les esprits, et nous devons pour cela agir.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Secrétaire général adjoint, Vladimir Voronkov, et le Directeur exécutif par intérim, Weixiong Chen, pour leurs exposés. Leurs analyses précieuses de la menace que représente le terrorisme et leurs contributions à cet égard devront être étudiées et examinées attentivement par le Conseil de sécurité dans le cadre de ses travaux futurs.

Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité. Notre combat contre le terrorisme est un travail de longue haleine qui exige de mettre en place des stratégies globales et de s'unir dans l'action. À cette fin, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, il ne faut ménager aucun effort pour contrer la nouvelle vague de terrorisme. Daech reste actif dans des régions telles que l'Iraq, la Syrie et la Libye et gagne rapidement du terrain dans de nombreuses régions d'Afrique. En Afghanistan, le retrait des forces étrangères a créé un vide sécuritaire, qui donne aux forces terroristes la possibilité de profiter du chaos et d'étendre leur présence. Nous espérons que les Taliban honoreront les engagements qu'ils ont pris en matière de lutte contre le terrorisme pour empêcher que l'Afghanistan ne devienne une fois de plus un terrain pour les terroristes.

Il convient de rappeler que la menace du terrorisme reste grave et que ce n'est pas le moment de baisser la garde. La Chine appuie les efforts que déploie la communauté internationale pour continuer de coordonner la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes. Tout relâchement dans cette lutte ; toute tentation d'apaisement ou de connivence avec les terroristes ; toute politisation ou instrumentalisation de la lutte antiterroriste ; ou toute

utilisation de forces terroristes pour satisfaire des intérêts géopolitiques sont une trahison envers les victimes du terrorisme, et ont de graves conséquences et finiront par se retourner contre nous.

Deuxièmement, il ne faut ménager aucun effort pour empêcher Daech de toute collusion avec d'autres organisations terroristes. Le rapport du Secrétaire général (S/2022/63) souligne que Daech continue de recruter des combattants du Mouvement islamique du Turkestan oriental. La Chine est profondément préoccupée par ce problème. Le Mouvement islamique du Turkestan oriental est une organisation terroriste désignée comme telle par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées. Il a commis de nombreuses attaques terroristes inhumaines dans le Xinjiang, en Chine, qui ont fait un grand nombre de victimes innocentes.

Au cours des dernières années, cette organisation a étendu sa présence en Asie centrale, en Asie du Sud, au Moyen-Orient et dans d'autres régions. Le rapport publié par l'Équipe de surveillance du Comité 1267 au début du mois indique en outre qu'entre 1 000 et 3 000 combattants du Mouvement se trouvent en Syrie. Non contents d'y lancer des attaques, ils recrutent, forment et déploient des terroristes pour commettre des attaques dans les pays d'Asie centrale et en Chine. Les combattants du Mouvement islamique du Turkestan oriental en Afghanistan prétendent même vouloir « revenir dans le Xianjiang pour y faire le jihad ». Nous appelons le Conseil de sécurité et la communauté internationale à surveiller de près la menace terroriste active et grandissante que pose le Mouvement afin de couper ses liens avec Daech et d'éliminer ses pépinières.

Troisièmement, les opérations de lutte contre le terrorisme doivent être conformes au droit international et adhérer au principe de protection des civils. L'enseignement tiré des 20 années qui se sont écoulées depuis le 11 septembre est qu'une ne peut pas combattre le terrorisme uniquement par des moyens militaires. Le recours excessif à la force ne contribuera pas à éliminer les menaces terroristes. Au contraire, il pourrait affaiblir la légitimité et l'efficacité des efforts de lutte antiterroriste et aboutir à une surenchère entre la lutte contre le terrorisme et le terrorisme. Les interventions militaires menées au nom de la lutte contre le terrorisme constituent des violations flagrantes de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale qui provoquent d'immenses catastrophes, font de nombreuses victimes civiles et font le lit des terroristes.

Nous appelons les pays concernés à se montrer prudents lorsqu'ils ont recours à des moyens militaires dans le cadre de leurs opérations de lutte contre le terrorisme et à accorder la priorité à la protection des civils. Les représailles qui ont suivi l'attentat à la bombe contre l'aéroport de Kaboul en août dernier ont tué 10 civils afghans, dont sept enfants. Nous comptons sur les autorités compétentes pour produire des conclusions crédibles à cet égard. Le raid militaire mené la semaine dernière contre le dirigeant de Daech a également fait 13 victimes civiles, dont six enfants. Ces incidents répétés sont inacceptables et doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies.

Quatrièmement, nous devons déployer des efforts vigoureux pour aider les pays africains à renforcer leurs capacités en matière de lutte antiterroriste. Le terrorisme et l'extrémisme violent se propagent dans de nombreuses régions d'Afrique et menacent gravement la sécurité nationale des pays. Dans la région du Sahel, les activités terroristes sont une source d'instabilité, et elles ont fait un grand nombre de victimes et provoqué de nombreux déplacements. Le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) a créé une force conjointe qui mène des opérations antiterroristes, et il convient de saluer cet effort. Les opérations de lutte contre le terrorisme menées par le G5 Sahel doit bénéficier d'un financement suffisant et prévisible. Cette question peut être examinée de manière approfondie dans le cadre de l'ONU afin de prendre des dispositions concrètes et applicables.

Dans l'intervalle, les opérations militaires menées par des forces étrangères au Sahel doivent être coordonnées plus étroitement avec la Force conjointe du G5 Sahel afin de créer une synergie. La Chine a toujours tenu à contribuer au renforcement des capacités des pays africains qui sont en première ligne de la lutte contre le terrorisme, car c'est un objectif fondamental du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement.

La Chine finance la mise en œuvre par le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme d'un certain nombre de projets et fournit des formations en matière de lutte contre le terrorisme, des manuels et du matériel spécial aux pays africains concernés. Elle organise également des séminaires sur la coopération transfrontières en matière de lutte contre le terrorisme.

Nous sommes disposés à continuer de fournir une aide concrète aux pays africains dans leur quête de paix et de sécurité.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et le Directeur exécutif par intérim Chen pour leurs exposés instructifs et pour leurs efforts coordonnés.

Le rapport du Secrétaire général (S/2022/63) et les événements récents dans le nord-est de la Syrie sont un rappel brutal de la résilience de Daech. Près de trois ans après son effondrement territorial, le groupe conserve la capacité de mener des attaques sophistiquées à fort impact. C'est le cas non seulement dans la zone d'activité principale du groupe en Syrie et en Iraq, mais aussi de plus en plus en Afghanistan et en Afrique. La communauté internationale doit maintenir ses efforts collectifs contre cette menace.

Il n'en demeure pas moins que les pays et les régions les plus vulnérables au terrorisme sont ceux qui se caractérisent également par des conflits armés, une instabilité politique, la pauvreté, les changements climatiques et une gouvernance faible. La menace que représentent Daech et ses affiliés, notamment dans de nombreuses situations de pays à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, ne peut être traitée efficacement sans tenir compte de ce contexte. Nous devons donc adopter une approche globale et sociétale de la lutte contre le terrorisme, qui s'inscrit dans une stratégie politique plus large, qui s'attaque aux facteurs sous-jacents de la radicalisation et qui est fermement ancrée dans les droits de l'homme et l'état de droit.

Qu'il me soit permis de souligner trois points que la Norvège considère comme cruciaux dans ces efforts.

Premièrement, en ce qui concerne la prévention, la stratégie antiterroriste la plus efficace est une stratégie préventive. Nous devons renforcer la résilience face à la radicalisation en assurant l'inclusion sociale, politique et économique, en donnant accès à la justice et à la sécurité et en renforçant l'autonomisation des femmes et des jeunes. Un tel investissement dans le contrat social est payant, car il permet de sauver des vies et des ressources.

Deuxièmement, en ce qui concerne la protection, les récentes attaques de Daech, notamment à Hassaké, soulignent la nécessité de placer la protection des civils au centre de la lutte contre le terrorisme. La Norvège condamne l'attaque de la prison, et nous exprimons à nouveau notre profonde inquiétude quant au fait que des enfants ont été pris dans les tirs croisés. Cette attaque appelle également l'attention sur les conséquences humanitaires désastreuses de la guerre urbaine, que la Norvège a soulignées au Conseil le mois dernier (voir S/PV.8953).

Troisièmement, en ce qui concerne les poursuites, nous devons continuer la lutte contre l'impunité et faire en sorte que les auteurs d'actes terroristes en répondent. À cet égard, la Norvège salue les efforts déployés par les juridictions nationales, y compris récemment en Allemagne, pour mener des enquêtes et poursuivre les

membres de Daech conformément au droit international. Nous saluons également le travail des mécanismes d'enquête internationaux, tels que l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes et le Mécanisme international, impartial et indépendant. Garantir l'application du principe de responsabilité est une condition préalable à la justice.

L'élimination du chef de Daech la semaine dernière représente un nouveau coup dur pour le groupe. Cependant, si Daech est diminué, il n'est pas vaincu. Pour éradiquer le groupe une fois pour toutes, nous devons être lucides sur les vulnérabilités qu'il exploite et les contextes dans lesquels il s'insère. Nous devons reconnaître que la lutte contre le terrorisme est un exercice qui n'est pas seulement technique mais aussi politique – qu'il ne s'agit pas seulement de renseignements, de frappes aériennes et d'arrestations, mais aussi de bonne gouvernance, de droits de l'homme et d'état de droit.

M. de Rivière (France) : Je remercie d'abord M. Vladimir Voronkov, et M. Weixiong Chen pour leurs exposés.

J'aimerais, en premier lieu, rendre un hommage appuyé à toutes les victimes du terrorisme ; la négation de l'humanité que constituent les actes terroristes ainsi que la souffrance endurée par les victimes imposent une action collective déterminée.

C'est la raison pour laquelle la lutte contre Daech se poursuivra jusqu'à ce que cette organisation soit défaite. La France a condamné avec la plus grande fermeté l'attaque menée le 20 janvier par Daech contre le centre de détention de Hassaké, dans le nord-est syrien. Nous avons à cette occasion salué l'action des Forces démocratiques syriennes et de la Coalition internationale qui a permis de mettre un coup d'arrêt à cette offensive.

Des coups sont portés à Daech. Je pense notamment à la neutralisation d'Abu Ibrahim al-Hashimi al-Qourachi, connu également sous le nom de Hajji Abdallah, mais également à la capture par les autorités irakiennes de Hajji Hamid. Cette arrestation, nous l'espérons, nous permettra d'apporter un éclairage sur les finances de l'organisation et, donc, de mieux lutter durablement contre celle-ci. Ces financements jouent en effet un rôle majeur pour Daech, comme pour ses affiliés : ils lui permettent d'amplifier son recrutement, dans une optique espérée de résurgence, que nous combattons avec une détermination sans faille. Pour éradiquer le terrorisme dans la région, une solution à la crise syrienne est indispensable. Cette solution ne peut être que politique. La feuille de route, nous la connaissons, c'est la résolution 2254 (2015).

En Iraq, nous continuons à appuyer les autorités irakiennes dans leur lutte contre Daech, et ce aux côtés de nos partenaires de la Coalition internationale.

La France est également engagée dans la lutte contre le terrorisme en Afghanistan. En effet, à côté des défis posés par les questions humanitaires et de droits de l'homme, la menace sécuritaire en Afghanistan constitue l'une de nos principales préoccupations. Nous constatons d'une part une augmentation, depuis le mois d'août, du nombre d'attentats commis par l'État islamique – Province de Khorassan, la branche locale afghane de Daech, et leur déploiement dans de nouvelles provinces. Les Taliban n'ont pas non plus rompu leurs liens avec Al-Qaïda. Au contraire, ils ont intégré plusieurs de leurs cadres au sein de leur gouvernement intérimaire. Les Taliban ont donc failli à leur promesse de ne plus apporter aucun soutien, direct ou indirect aux terroristes, et d'empêcher que l'Afghanistan redevienne un sanctuaire pour ces groupes. Conformément à la résolution 2593 (2021) du Conseil de sécurité, nous continuerons d'exiger des Taliban qu'ils respectent leur engagement. Au-delà de l'Afghanistan, ce risque terroriste pourrait avoir d'importantes répercussions dans la région et dans le monde.

Au Sahel, la France est engagée militairement et a, à ce titre, porté des coups sérieux à la filiale locale de Daech, neutralisant ses cadres, à l'instar d'Adnan Abou Walid al-Sahraoui. Le terrorisme y a des racines socioéconomiques et c'est pour cette raison que nous continuerons à mener de front les actions militaires couplées aux nécessaires programmes de développement, en phase avec l'approche globale et les objectifs de la Coalition pour le Sahel. Pour cela, nous travaillons en étroite coopération avec la communauté internationale, notamment nos partenaires africains et européens, dont plusieurs sont également déployés au Sahel.

L'extension de Daech au Nigéria, en Afrique centrale et en Afrique australe est un sujet de préoccupation majeur. Je pense notamment à la situation au nord du Mozambique qui, depuis la province du Cabo Delgado, s'étend aux provinces mozambicaines limitrophes et qui peut par ailleurs avoir des répercussions sur la région tout entière. Une approche coordonnée des acteurs régionaux et internationaux est indispensable. À la demande des autorités mozambicaines, l'Union européenne a donc établi une mission de paix et de sécurité afin de former et d'équiper les forces armées mozambicaines à la protection de la population civile et au rétablissement de la sûreté et de la sécurité dans le nord du Mozambique.

Dans cette lutte mondiale, au-delà de nos engagements selon une logique d'approche globale, nous identifions trois domaines d'action. Le premier est que

la lutte contre le terrorisme doit demeurer ambitieuse, mais sans jamais servir de prétexte à l'oppression de personnes appartenant à une minorité ou à des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le second est la lutte contre le financement du terrorisme. L'action que nous avons engagée dès 2019 avec l'adoption de la résolution 2462 (2019) doit se poursuivre et nous sommes prêts à travailler avec un partenaire privilégié dans ce domaine, l'Inde, afin de préparer la troisième conférence *No Money for terror*, la Conférence de lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaïda, que nous espérons voir se tenir à New Delhi en 2022, lorsque la situation sanitaire le permettra. Nous attendons également que la pleine application de la résolution 2462 (2019) et le renforcement de notre capacité collective à faire face à l'émergence des nouvelles technologies financières qui représentent autant de nouveaux défis dans la lutte contre le financement du terrorisme. Enfin, le troisième axe prioritaire est la lutte contre le détournement d'Internet à des fins terroristes. Sur Internet comme partout ailleurs, il nous faut lutter sans relâche contre les terroristes. Pour être efficace, notre lutte doit être collective et j'aimerais rappeler le rôle essentiel de la Direction exécutive du contre-terrorisme pour permettre l'évaluation de notre réponse collective, mais également pour s'assurer que les moyens soient à la hauteur, partout, et qu'ils soient toujours respectueux des droits de l'homme et du droit international.

En conclusion, j'aimerais rappeler notre engagement déterminé pour lutter contre le terrorisme, et plus spécifiquement Daech, partout où il se trouve. Nous le devons aux populations qui sont, injustement, les premières victimes.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et le Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M. Weixiong Chen, pour leur présentation du rapport du Secrétaire général sur les menaces que représente le terrorisme, en particulier l'EIIL (Daech), pour la paix et la sécurité internationales (S/2022/63).

Comme nous l'avons mentionné le mois dernier lors de la séance sur la situation en Syrie (voir S/PV.8958), l'attaque menée contre une prison à Hassaké est un rappel frappant des capacités opérationnelles de Daech et confirme les menaces qu'il représente. Cet incident a également mis en évidence les conditions de surpopulation dans lesquelles vivent environ 700 mineurs et confirme l'urgente nécessité pour les États d'élaborer

des plans efficaces pour le rapatriement, la réinsertion et la réintégration des combattants étrangers et de leurs familles et d'inclure les soins de santé mentale, dans le cadre des réparations pour les victimes du terrorisme.

Qu'il me soit permis de souligner trois points qui me semblent importants pour contrer la menace que représente Daech.

Premièrement, pour limiter la capacité opérationnelle de Daech, nous devons commencer par l'empêcher d'avoir accès aux armes, notamment les armes légères et de petit calibre. Cela peut se faire en intensifiant la lutte contre le trafic et le détournement de ces armes, principalement en Afrique, au Moyen-Orient et en Afghanistan, conformément à la résolution 2616 (2021), adoptée par le Conseil de sécurité en décembre 2021 à l'initiative du Mexique.

Deuxièmement, les efforts de lutte contre le terrorisme doivent privilégier la protection des civils et la promotion des droits humains. Une stratégie exclusivement militaire ne fait que renforcer la spirale de la violence. En outre, ces opérations militaires elles-mêmes ont parfois de graves conséquences sur la population civile. À cet égard, nous réaffirmons qu'il ne faut pas fragiliser le système de sécurité collective sous prétexte de faire face au terrorisme. Les violations de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies sont inadmissibles.

Troisièmement, il est impératif de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme au moyen d'un programme de développement, qui inclut une stratégie transversale en matière de genre. À cet égard, je voudrais rappeler qu'en août 2021 (voir S/PV.8839), nous avons demandé au Secrétaire général d'inclure le concept de masculinité dans son rapport sur l'évaluation des causes profondes du terrorisme et des stratégies de prévention. Nous regrettons que le rapport du Secrétaire général soit une fois de plus silencieux sur cette dimension. Nous demandons donc une nouvelle fois aux intervenants de bien vouloir inclure cet aspect dans le prochain rapport du Secrétaire général.

M. Biang (Gabon) : Le terrorisme n'est pas seulement une atteinte à la vie et à la dignité de la personne humaine. Il est aussi et surtout une négation de la civilisation et ne peut donc se justifier. Aucune cause, aucune idéologie, aucune religion ne peut servir de prétexte aux atrocités perpétrées à travers le monde – au Bénin, au Mali, aux Émirats arabes unis, au Pakistan et en Syrie, pour ne citer que les exemples les plus récents. Le terrorisme est devenu le problème de sécurité majeur du siècle et son objectif est toujours le même : semer la peur.

Je remercie à cet égard le Secrétaire général adjoint, M. Vladimir Voronkov, et M. Weixiong Chen, Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, pour leurs exposés respectifs, qui ont mis en exergue la synergie qui existe entre les différentes entités des Nations Unies en charge de la lutte contre le terrorisme, ayant abouti au rapport qui nous est soumis (S/2022/63).

Malgré les revers connus par l'État islamique depuis 2017, jusqu'à la perte totale de son territoire en Iraq et en Syrie, la menace mondiale constituée par le terrorisme islamiste reste très forte. Le passage de l'État islamique dans la clandestinité et l'exercice de nombreux autres groupes implantés au Moyen-Orient, en Afrique ou encore en Asie du Sud-Est font de la lutte contre le terrorisme un enjeu majeur de la coopération internationale. Les données fournies par le rapport du Secrétaire général permettent de tirer plusieurs enseignements sur l'état de la menace terroriste mondiale.

Premièrement, l'État islamique a connu des pertes territoriales et financières de taille mais compte encore un grand nombre de groupes affiliés et de petites cellules dispersés à travers le monde. Paradoxalement, le passage à la clandestinité est susceptible de rendre la menace plus difficile à identifier et à déjouer.

Deuxièmement, le réseau mondial de Daech continue à faire preuve de résilience. La menace qu'il représente doit être évaluée dans sa capacité de projection en faisant la part entre le nombre d'attaques, la persistance des réseaux opérationnels et leur motivation à commettre des actes terroristes. L'État islamique reste ainsi en mesure de représenter une menace durable et de fragiliser les opérations de stabilisation dans de nombreuses régions du monde, notamment dans la péninsule arabique, en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, en Afrique de l'Est, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est.

L'Afrique est devenue un des principaux fronts de la lutte contre le terrorisme. Dans sa propagande, l'État islamique vante de plus en plus les opérations menées en Afrique. Le front terroriste qui gangrène la zone dite des trois frontières au Sahel est désormais l'épicentre d'une guerre dont personne ne peut prédire la fin. Les développements inquiétants de ces derniers mois, avec les exactions de groupes tels que Boko Haram, les Forces démocratiques alliées ou les Chabab, qui revendiquent leur filiation avec Daech, font craindre un effet de contagion pour l'ensemble du continent africain. De toute évidence, le risque sécuritaire qui en résulte érode les fondements de la démocratie sur le continent et prend en tenaille les populations substantiellement en proie à l'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19).

La problématique des retours et de la relocalisation des combattants étrangers apparaît comme un nouveau risque terroriste et s'avère être un réel sujet d'inquiétude en Afrique. Cette nouvelle menace est nourrie par la capacité de ces organisations à susciter des attaques à distance, en dehors de leur zone d'implantation. Sur un tout autre plan, la capacité de nuisance de l'État islamique est assise sur des moyens financiers considérables. Le passage du groupe à la clandestinité s'est accompagné d'un recours à de nouveaux modes de financement, tournés vers des pratiques criminelles, comme l'extorsion, les trafics illicites de tout genre et la contrebande.

Face à ce visage changeant du terrorisme, la communauté internationale doit adapter ses moyens de lutte contre cet odieux phénomène en faisant preuve d'une tolérance zéro contre les actes terroristes et leurs auteurs. Nous devons continuer à œuvrer en faveur d'une réponse internationale renforcée et plus efficace, par une mise en application élargie et effective des outils internationaux existants et un respect des normes dédiées à la lutte contre le terrorisme, qui sont nombreuses et font l'objet d'une adaptation régulière au gré des évolutions de la menace. Il est fondamental de renforcer le soutien international aux États les plus vulnérables, conscients qu'en matière de lutte contre le terrorisme, il suffit d'un seul maillon faible pour fragiliser la réponse internationale dans son ensemble.

Or, si le manque de mobilisation peut tenir à une insuffisante volonté politique, il dépend aussi, pour beaucoup, des moyens financiers, humains et techniques dont disposent les États. Nous appelons une fois de plus le Conseil à apporter un soutien marqué aux initiatives telles que le Groupe de cinq pays du Sahel, avec notamment un financement prévisible.

Aujourd'hui encore, le lien entre développement et terrorisme se pose avec beaucoup d'acuité, en particulier dans les États fragiles, souvent confrontés à des crises politiques ou sécuritaires, à la pauvreté et à l'absence de perspectives pour les jeunes. Tous ces manquements créent un environnement propice à l'émergence des réseaux terroristes.

La lutte contre le terrorisme passe également par le développement économique, la justice sociale et l'amélioration des conditions de vie des populations. L'accroissement de l'aide au développement de la communauté internationale vers les pays en proie au terrorisme pourrait également contribuer à faire reculer ce fléau.

Il nous faut par ailleurs renforcer la lutte contre les trafics transnationaux mobilisés dans le financement du terrorisme. Il est évident que face au lien avéré entre financement du terrorisme et criminalité organisée, qui

se matérialise par la mise à profit des différents trafics illicites par des organisations terroristes, la communauté internationale doit maintenir et renforcer les efforts engagés pour lutter contre ces trafiquants. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime apparaît comme un organisme particulièrement approprié pour surveiller la bonne application d'outils existants, comme la Convention de Palerme de 2000, et pour conduire les actions de renforcement des capacités des États les plus fragiles.

Nous devons surtout consolider la coopération internationale avec les pays touchés par les conflits armés et le jihadisme. Si la communauté internationale est touchée dans son ensemble par le terrorisme islamiste, la coopération avec les pays directement touchés par l'implantation d'organisations terroriste ou situés à proximité des zones de crise doit faire l'objet d'une attention particulière.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui de mon pays aux mandats des différents organes de lutte contre le terrorisme, y compris le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, tout en saluant l'élan d'unité dont fait preuve le Conseil dans la lutte contre le terrorisme, grâce auquel nous avons connu des avancées importantes. Des attaques ont été déjouées à travers le monde et des centaines de terroristes ont été traduits en justice.

Mais la menace persiste et se diversifie. L'État islamique continue d'exploiter les griefs sociaux et les stéréotypes sexistes pour inspirer des acteurs isolés et coopter d'autres groupes. Son avancée en Afrique est particulièrement alarmante. Soutenir les pays africains pour prévenir et contrer les menaces posées par ces groupes doit être une priorité pour la communauté internationale.

M. Flynn (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et le Directeur exécutif par intérim Weixiong Chen de leurs exposés instructifs qui donnent à réfléchir.

Le rapport du Secrétaire général (S/2022/63) l'indique clairement, la menace que fait peser Daech sur la paix et la sécurité internationales demeure forte, voire s'accroît dans certaines régions. Nous nous faisons l'écho de ses préoccupations concernant l'expansion des groupes affiliés à Daech en Afrique, ainsi que l'influence croissante de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan en Afghanistan après la prise de pouvoir par les Taliban.

En dépit de l'affaiblissement de la direction de Daech, les récentes attaques en Iraq et en Syrie sont venues nous rappeler brutalement la menace que continue de représenter le groupe dans la principale zone de

conflit. L'attaque de la prison de Hassaké, qui n'est pas sans rappeler la campagne en Iraq qui a catapulté Daech sur le devant de la scène mondiale il y a près de 10 ans, est particulièrement inquiétante. Nous ne devons pas négliger les avertissements du passé.

L'Irlande partage la profonde préoccupation exprimée par l'UNICEF et d'autres entités concernant la situation des enfants. Cette attaque, qui a vu des centaines de garçons pris entre deux feux, met également en évidence la responsabilité qui nous incombe, à nous, la communauté internationale, de traiter les enfants avant tout comme des victimes du conflit et de leur apporter un soutien adapté à leur statut.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué, les mesures antiterroristes doivent être appliquées conformément au droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Trop souvent, elles sont utilisées à mauvais escient pour réduire au silence les défenseurs des droits de l'homme, les opposants politiques et la société civile. Si nous, États Membres, voulons vraiment contrer la menace de Daech, nous devons également protéger les droits de l'homme.

Nous saluons les initiatives lancées par ONU-Femmes pour consolider les politiques antiterroristes tenant compte des questions de genre, qui ont été détaillées dans le rapport du Secrétaire général. La participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus et mécanismes de lutte contre le terrorisme est essentielle pour réaliser des progrès et des réformes durables. Toutefois, une politique globale de lutte contre le terrorisme doit inclure une approche intégrée de la problématique du genre qui tienne également compte des conséquences du terrorisme et de la lutte contre le terrorisme sur les hommes, les garçons et les personnes s'identifiant comme lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexes et autres, ainsi que des effets des inégalités et des stéréotypes liés au genre.

Pour être efficace, la lutte contre le terrorisme doit s'appuyer sur une approche à l'échelle de la société, qui passe notamment par un dialogue constructif avec la société civile et les communautés concernées. Dans son rapport, le Secrétaire général appelle l'attention sur une série d'initiatives en matière de renforcement des capacités menées par les entités des Nations Unies. Ces entités devraient étudier le dernier rapport (voir A/76/261) de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, Fionnuala Ní Aoláin, qui souligne que le renforcement des capacités

tenant compte des droits humains ont un rôle précieux à jouer dans la consolidation d'une approche mobilisant l'ensemble de la société et insiste sur l'importance que revêt le principe de l'unité d'action des Nations Unies.

Grâce aux efforts collectifs déployés pour lutter contre le financement du terrorisme, nous avons constaté une réduction importante des principaux financements de Daech, mais une plus grande coopération internationale s'impose. C'est pourquoi l'Irlande se félicite des mesures prises récemment par l'Autorité bancaire européenne pour renforcer la coopération au sein de l'Union européenne par la création d'une base de données centrale sur la lutte contre le financement du terrorisme.

Il est essentiel que les responsables de crimes, notamment de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, répondent de leurs actes. Si l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis par Daech reste un défi, elle ne relève pas de l'impossible. Le rapport du Secrétaire général est porteur d'espoir, notamment au vu des progrès réalisés dans les enquêtes menées par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes ainsi que de la nouvelle qui nous vient d'Allemagne concernant la première condamnation d'un membre de Daech pour génocide contre la communauté yézidie. Nous devons faire fond sur cet élan pour obtenir justice pour toutes les victimes et personnes rescapées des atrocités commises par Daech. Il s'agit notamment de combler les lacunes en matière de reddition de comptes pour les violences sexuelles et fondées sur le genre, telles que le viol, l'esclavage sexuel et la traite des êtres humains.

L'année 2021 a été une année importante de commémoration, au cours de laquelle le Conseil s'est penché sur deux décennies d'action antiterroriste. Si de nombreux progrès ont été réalisés, nous devons également reconnaître que des défaillances subsistent. Pour l'avenir, nous espérons que le Conseil pourra renouveler son engagement en faveur d'un cadre antiterroriste de l'ONU qui soit efficace, complet et fondé sur le droit international.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé la présente séance d'information sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme. Le Ghana se félicite du rapport du Secrétaire général sur le sujet (S/2022/63) et remercie M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M. Weixiong Chen, Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), de leurs éclairages complémentaires.

Il ne fait aucun doute que le terrorisme constitue une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. De l'Afghanistan en Asie au Yémen au Moyen-Orient, de la Syrie à l'Iraq et de la Somalie aux pays du Sahel, nous sommes les témoins vivants de l'influence déstabilisatrice du terrorisme. De 1970 à ce jour, plus de 170 000 attaques terroristes ont été enregistrées, faisant de nombreux morts et blessés ou détruisant les moyens de subsistance des populations. Le coût financier du terrorisme est également très lourd. En effet, selon certaines estimations réalisées il y a quelques années, son impact économique annuel s'élèverait à environ 26,4 milliards de dollars.

Alors que nous assistons à une recrudescence de l'incidence du terrorisme, en particulier dans les pays en proie à des conflits armés, il est important de rappeler une fois de plus la décision historique prise par le Conseil de sécurité dans la résolution 1373 (2001), qui a marqué l'engagement en faveur d'une approche globale pour faire face à la menace du terrorisme. La création du Comité contre le terrorisme, ainsi que la mise en place d'obligations contraignantes visant à renforcer les réponses juridiques, opérationnelles et institutionnelles pour contrer la menace terroriste ont permis de réaliser des progrès importants. Des efforts supplémentaires sont néanmoins nécessaires, car les actes de terrorisme se sont multipliés et les réseaux d'organisations terroristes sont devenus plus agiles et se sont mondialisés, se dotant de structures de direction et opérationnelles adaptées et variées.

En réponse au nombre croissant d'attaques terroristes sur le continent africain, plusieurs mesures ont été prises au fil des ans par l'Union africaine, notamment l'adoption de son plan d'action sur les moyens de prévenir et de combattre le terrorisme en Afrique de 2002 et la création du Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme, qui est basé à Alger et mène toute une série d'activités de recherche, d'analyse, de gestion des connaissances et de renforcement des capacités.

Malgré ces mesures, nous restons touchés, avec une intensité variable, par le terrorisme et l'extrémisme violent, notamment l'afflux de combattants terroristes étrangers, ainsi que les liens croissants entre le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée. Les conséquences socioéconomiques et humanitaires de ces problèmes sont préoccupantes. Au-delà des difficultés socioéconomiques liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui se manifestent par la hausse du chômage, ainsi que par l'augmentation de la pauvreté et des inégalités, ces situations continuent d'alimenter la radicalisation et le recrutement de groupes vulnérables, y compris les femmes et les jeunes.

Dans ce contexte, le Ghana souhaite faire quelques observations, qui sont basées sur la situation dans notre région.

Premièrement, l'aide technique au renforcement des capacités nationales reste cruciale pour de nombreux pays. Nous encourageons la DECT et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que les groupes régionaux et les pays amis, à continuer de coopérer et de contribuer au renforcement des capacités des États Membres qui doivent renforcer leurs stratégies en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme.

Deuxièmement, le partage de renseignements aux niveaux intra – et interrégional doit être renforcé pour contrer les effets convergents de la collaboration transfrontières entre les groupes terroristes. Il faut mieux comprendre ces groupes, leur mode opératoire, leurs réseaux et leurs structures. Nous préconisons donc d'appuyer les initiatives régionales telles que l'Initiative d'Accra, qui est devenue l'outil de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour le partage des renseignements et des informations sur les questions de terrorisme, de criminalité transnationale organisée et d'extrémisme violent.

Troisièmement, si les initiatives régionales, notamment la stratégie de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO, et le déploiement de forces régionales anti-insurrectionnelles sont utiles, ils peuvent bénéficier d'un renforcement du partenariat avec l'ONU en termes d'appui financier et de partage des responsabilités. Nous saisissons donc cette occasion pour appeler de nouveau les partenaires à mobiliser des fonds supplémentaires à l'appui de ces initiatives régionales et continentales afin de permettre la conception de mesures efficaces pour lutter contre l'insécurité créée par les terroristes.

Quatrièmement, les mesures visant à tarir les sources de financement du terrorisme doivent être maintenues et renforcées, notamment dans le domaine de l'économie numérique, où les cryptomonnaies sont devenues le moyen de financement privilégié des activités terroristes. Nous accueillons donc avec satisfaction l'appel à accorder une plus grande attention au problème que posent de plus en plus les liens entre les terroristes sur la terre ferme et les pirates en mer, en particulier dans le golfe de Guinée, afin d'assécher les sources de financement et d'empêcher toute expansion de leurs opérations.

Cinquièmement, le fait de consacrer une plus grande attention et davantage d'efforts à la lutte contre les causes profondes du terrorisme, en particulier les déficits de gouvernance et de développement et la situation socioéconomique des populations, est un moyen

durable de s'attaquer à ce fléau. Il s'agit d'un axe important parce que les groupes extrémistes violents exploitent ces vulnérabilités persistantes, en particulier dans les régions où l'État est absent, méprisé ou trop faible pour s'acquitter de ses responsabilités. Les plateformes de partage de connaissances et d'expériences dans ce domaine doivent donc être encouragées.

Enfin, la pandémie de COVID-19 a affaibli encore davantage la capacité de nombreux pays en développement de répondre aux besoins croissants de leurs populations alors que leurs ressources budgétaires limitées ont dû être réaffectées à la lutte contre la pandémie et aux efforts de relèvement. Cette situation, à laquelle plusieurs pays en développement sont confrontés, a aggravé leurs vulnérabilités sur le plan de la sécurité. Nous appelons donc instamment à renouveler les mesures visant à remédier aux problèmes financiers, notamment l'annulation de la dette et la restructuration de son remboursement, pour permettre à ces pays de reconstruire en mieux et de lutter efficacement contre les problèmes de sécurité qu'ils rencontrent.

Bien que les observations que j'ai formulées se rapportent plus particulièrement au contexte africain, la plupart d'entre elles ont aussi une résonance mondiale. Nous attendons donc avec intérêt d'approfondir les dialogues comme celui-ci pour contribuer à faire reculer l'influence du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels que soient le lieu et les auteurs.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Voronkov, et le Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), M. Chen, de leurs exposés sur le quatorzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL, également connu sous le nom de Daech, pour la paix et la sécurité internationales (S/2022/63).

Je tiens tout d'abord à présenter mes sincères condoléances à toutes les familles qui ont perdu des proches dans les récentes attaques terroristes commises en Afghanistan, aux Émirats arabes unis, en Iraq, en Syrie, en République démocratique du Congo et en Ouganda. En tant que pays qui est depuis longtemps une des grandes victimes du terrorisme transfrontières, je pense notamment à l'attentat terroriste de Mumbai en 2008 et à l'attaque terroriste de Pathankot en 2016 – au passage, les victimes de ces actes ignobles attendent toujours que justice leur soit rendue –, l'Inde

est parfaitement consciente du coût humain du terrorisme et demeure pleinement déterminée à traduire les auteurs de ces actes en justice.

Nous exprimons une nouvelle fois notre ferme conviction que le terrorisme dans une partie du monde représente une menace pour la paix et la sécurité dans le monde entier. En conséquence, tout en condamnant de telles attaques, nous devons nous mobiliser ensemble et sans ambiguïté. Nous ne devons pas oublier que, même 20 ans après les attentats du 11 septembre, certains dirigeants continuent sans aucun remords de considérer Oussama Ben Laden comme un martyr et de le défendre.

Le rapport du Secrétaire général de cette année soulève de profondes inquiétudes concernant les tentatives répétées de Daech de relancer ses activités dans son fief, mais aussi de multiplier et de renforcer ses affiliés dans plusieurs pays d'Asie et d'Afrique. C'est un motif de grave préoccupation.

Nous avons systématiquement appelé l'attention sur la menace que pose le terrorisme dans notre région. Ces craintes concernant notre sécurité ont été exacerbées par l'évolution de la situation politique en Afghanistan. Le rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions (voir S/2022/83) est préoccupant à cet égard, car il souligne que l'Afghanistan pourrait devenir un refuge pour Al-Qaida et un certain nombre de groupes terroristes. Le rapport du Secrétaire général indique quant à lui que les effectifs de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) ont presque doublé à la suite de la libération par les Taliban de plusieurs milliers de prisonniers.

Dans son douzième rapport (S/2021/98), le Secrétaire général avait signalé que Chehab el-Mouhajer, le chef de l'EIIL-K, conservait des liens de famille avec le Réseau Haqqani, qui est interdit. Le rapport du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés constate pour sa part le maintien des liens entre les Taliban, en particulier par l'intermédiaire du Réseau Haqqani, et Al-Qaida ainsi que d'autres groupes terroristes dans notre région.

Il est essentiel que nous ne perdions pas de vue la facilité avec laquelle le Réseau Haqqani, qui est interdit, collabore, avec l'appui de l'État qui le parraine, avec des organisations terroristes de premier plan telles qu'Al-Qaida, l'EIIL-K et d'autres en Asie du Sud. Nous avons évoqué à de nombreuses reprises l'existence de liens étroits entre des entités terroristes interdites par le

régime de sanctions adopté en application de la résolution 1267 (1999), telles que Lashkar-e-Tayyiba et d'autres groupes terroristes, y compris Jaish e Mohammed. Néanmoins, en dépit de ces avertissements, le rapport du Secrétaire général n'y prête aucune attention. Nous espérons que dans les prochaines éditions de ce rapport, les contributions de tous les États Membres seront traitées sur un pied d'égalité et que ses auteurs appliqueront des critères crédibles et fondés sur des données factuelles.

Les signes de la résurgence de Daech en Syrie et en Iraq doivent d'urgence susciter une réaction de la part de la communauté internationale. Nous redisons que les terroristes ne peuvent être vaincus ni en créant des alliances avec des entités non souveraines, ni en cherchant à satisfaire des objectifs politiques nationaux. Nous devons aider les États Membres de la région à mettre en œuvre leurs mesures de lutte contre les terroristes et les groupes terroristes désignés par l'ONU.

En Afrique, il est de plus en plus évident que les groupes terroristes liés à Daech et Al-Qaida gagnent en puissance. Ils ciblent et tuent les civils, en particulier des femmes et des enfants, les membres des forces de sécurité et les soldats de la paix des Nations Unies. Il est encourageant de voir que les pays touchés par ces groupes terroristes se mobilisent, individuellement et collectivement, pour lutter contre cette menace. Nous saluons tous ces efforts, notamment ceux de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique, de la Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad et du Groupe de cinq pays du Sahel dans les cinq pays du Sahel. La communauté internationale et l'ONU doivent appuyer ces efforts sans fixer de conditions.

Aujourd'hui, l'utilisation par les terroristes des technologies de l'information et des communications, des médias sociaux et des technologies émergentes, notamment les nouvelles méthodes de paiement numérique, les services de messagerie cryptée, les cryptomonnaies, les plateformes de financement participatif, les systèmes de drones aériens et d'autres, représente une menace dynamique face à laquelle la plupart des États Membres n'ont pas la capacité de se défendre. Des organes mondiaux spécialisés tels que le Groupe d'action financière ont fait part de leur vive inquiétude au sujet du financement du terrorisme. Nous avons récemment été témoins d'attaques terroristes commises au moyen de drones dans notre région, mais aussi aux Émirats arabes unis et en Arabie saoudite, qui ont été fermement condamnées par le Conseil de sécurité. La résolution 2617 (2021) adoptée récemment prend note de la menace que posent les systèmes de drones aériens. Nous devons travailler ensemble pour formuler des solutions appropriées et

élaborer des normes mondiales afin de lutter contre ces menaces. Le terrorisme touche tout le monde, quel que soit le lieu ou l'origine. Malheureusement, il nous a fallu des décennies et les attentats du 11 septembre pour abandonner l'approche erronée consistant à traiter le terrorisme en fonction des motivations qui sous-tendent les attentats.

Je voudrais mentionner que la résolution 1566 (2004) note, au paragraphe 3, que les actes terroristes

« ne sauraient en aucune circonstance être justifiés par des motifs de nature politique, philosophique, idéologique, raciale, ethnique, religieuse ou similaire ».

La résolution souligne en outre, au huitième alinéa du préambule, que les actes de terrorisme

« compromettent gravement la jouissance des droits de l'homme, menacent le développement social et économique de tous les États ».

Il est essentiel que nous gardions cela à l'esprit tandis que nous cherchons à renforcer davantage notre dispositif de lutte contre le terrorisme.

Pour terminer, je voudrais réitérer dans cette salle le plan d'action en huit points du Ministre indien des affaires étrangères, M. Jaishankar.

Premièrement, susciter la volonté politique et ne pas justifier le terrorisme ni glorifier les terroristes.

Deuxièmement, il ne peut y avoir deux poids deux mesures. Les terroristes sont des terroristes. Il ne peut y avoir de distinction entre les bons et les mauvais terroristes.

Troisièmement, ne pas bloquer les demandes d'inscription sur la Liste ou les mettre en attente sans raison.

Quatrièmement, décourager la pensée exclusive et éviter les fausses priorités.

Cinquièmement, inscrire des personnes ou entités sur les listes des régimes de sanctions ou les en radier en suivant une procédure objective qui ne réponde pas à des considérations politiques ou religieuses.

Sixièmement, tenir compte des liens entre terrorisme et criminalité organisée.

Septièmement, soutenir et renforcer le Groupe d'action financière.

Huitièmement, fournir un financement plus important à l'ONU pour lutter contre le terrorisme.

En tant que Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, l'Inde travaillera en étroite

collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et continuera d'examiner cette question avec toutes les parties prenantes afin qu'une approche de tolérance zéro envers le terrorisme et ses auteurs devienne la norme du discours international sur la lutte contre le terrorisme.

M^{me} Aguiar Barboza (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Fédération de Russie d'avoir organisé cette séance d'information, ainsi que M. Voronkov et M. Chen de leurs exposés sur le quatorzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales (S/2022/63).

Le Brésil partage l'inquiétude du Secrétaire général face à la menace que font peser Daech et ses affiliés sur la paix et la sécurité internationales, notamment à cause de l'effet d'entraînement dans la région et de la radicalisation terroriste en ligne. Nous prenons également acte de l'action conjuguée du terrorisme et des conflits armés, qui nous rappelle l'importance de mettre en œuvre des stratégies globales pour s'attaquer aux causes profondes des conflits armés et du terrorisme, qui se recourent fréquemment.

Le rapport du Secrétaire général affirme qu'une des questions les plus pressantes est la situation des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille qui se trouvent dans des camps de détention dans la principale zone de conflit en République arabe syrienne. Il souligne que les crises prolongées, sur les plans humanitaire, des droits humains et de la sécurité, risquent d'accroître la menace terroriste mondiale. Lorsque les efforts de lutte contre le terrorisme ne tiennent pas compte des notions fondamentales d'humanité, ils tendent à renforcer plutôt qu'à contrer les discours des groupes terroristes. Il est donc impératif, non seulement pour des raisons morales et juridiques, mais aussi dans l'optique de l'efficacité de la stratégie de lutte contre la menace terroriste, de garantir le plein respect des droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit des réfugiés pour faire face à cette situation. Nous avons la responsabilité de traiter les enfants avant tout comme des victimes, et tous les États doivent éviter les politiques et mesures qui conduisent à l'apatridie.

Une deuxième tendance inquiétante concerne l'expansion de Daech sur le continent africain, avec un grand nombre d'attaques et de victimes. Nous saluons les efforts déployés par M. Voronkov et M. Chen en appui à la mise en œuvre de stratégies régionales de lutte contre le terrorisme et soulignons l'importance de politiques intégrées pour s'attaquer aux conditions conduisant au terrorisme, tout en répondant aux préoccupations sociales, humanitaires et sécuritaires.

Le Brésil condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le rejet du terrorisme est inscrit dans la Constitution brésilienne comme principe directeur de la politique étrangère du pays. Nous notons qu'au cours de la période considérée, Daech a continué d'essayer des pertes au niveau de sa hiérarchie, y compris les plus récentes mentionnées aujourd'hui. Dans le même temps, il est inquiétant de recevoir des rapports dans lesquels il est fait état de la résilience de son idéologie terroriste, y compris parmi les jeunes générations. Il est grand temps de reconnaître que les mesures de sûreté seules peuvent peut-être tuer les terroristes, mais pas leurs idées.

Pour le Brésil, la prévention est un élément essentiel de toute stratégie de lutte antiterroriste durable. Les groupes terroristes ont attiré des recrues en leur offrant une perspective et un sentiment d'appartenance qu'elles n'ont probablement pas trouvés ailleurs. L'exclusion sociale et le chômage des jeunes ont rendu les populations plus vulnérables aux tactiques de recrutement des groupes terroristes. Les expressions de xénophobie, de discrimination et de préjugés contribuent non seulement à l'exclusion sociale, mais alimentent également les discours extrémistes qui favorisent le terrorisme. Nous devons réagir face aux mesures incompatibles avec le respect de la diversité, comme celles qui associent le terrorisme à des cultures, religions ou groupes ethniques spécifiques.

Par ailleurs, toutes les mesures antiterroristes doivent respecter le droit international, notamment la Charte des Nations Unies, ainsi que les droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit des réfugiés. Si la lutte contre le terrorisme se fait au détriment du droit international, elle aura manqué son but et aura peut-être conduit à un nouvel extrémisme propice au terrorisme.

Malgré toutes les résolutions du Conseil de sécurité comportant des obligations contraignantes en matière de lutte contre le terrorisme, nous devons rappeler qu'il n'existe aucun accord sur les paramètres exacts de ce qui constitue le terrorisme, qui est actuellement l'une des principales menaces pour la paix et la sécurité internationales. Nous ne devons pas laisser un manque de clarté sur des questions ayant des répercussions pénales devenir la norme dans notre travail. Et nous ne devons pas non plus contourner la procédure régulière lorsque nous désignons comme terroristes de nouveaux individus ou entités.

L'année dernière, l'Assemblée générale a adopté le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, un texte consensuel qui reflète les points de vue communs de l'ensemble des Membres de l'ONU sur la manière de faire face à la menace terroriste.

Nous encourageons le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme à tenir pleinement compte des orientations figurant dans la Stratégie, un document qui a été négocié et adopté par l'organe le plus représentatif de l'Organisation.

En guise de conclusion, puisque je suis une des dernières personnes à prendre la parole aujourd'hui, je peux aisément affirmer que tous les membres de cet organe continuent de considérer le terrorisme comme une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. C'est la manière de le combattre qui peut susciter des opinions divergentes. Le Brésil est déterminé à contribuer à nos débats sur la manière de combattre le terrorisme et d'honorer ses victimes, en agissant toujours dans le cadre des paramètres du droit international et d'une manière conforme à la répartition des tâches entre les organes de l'ONU, telle qu'elle est établie dans la Charte.

M. Kiboino (Kenya) (parle en anglais) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et le Directeur exécutif par intérim Chen de leurs exposés sur le quatorzième rapport stratégique du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales (S/2022/63).

Dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), le Secrétaire général souligne que le terrorisme pose un risque stratégique à la sécurité qui exige une coopération multilatérale dans le cadre d'un nouvel agenda pour la paix. À cet égard, nous saluons les efforts concertés déployés par le Conseil de sécurité, le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et d'autres parties prenantes internationales, régionales et nationales dans la lutte contre le fléau du terrorisme.

Malgré le succès de certains efforts intenses de lutte contre le terrorisme à l'échelle internationale et régionale, nous assistons à une dangereuse montée du terrorisme dans d'autres régions, notamment dans certaines parties de l'Afrique, où Daech a continué d'étendre sa présence après la perte de territoires clés pour le groupe.

En outre, Al-Qaida, Daech et d'autres groupes terroristes et extrémistes violents ainsi que leurs affiliés ont été inspirés par la prise de pouvoir des Taliban en Afghanistan, et ils renforcent leurs capacités et multiplient leurs attaques, avec des conséquences dévastatrices.

Au Sahel et dans certaines régions de l'Afrique de l'Ouest, les groupes terroristes, notamment Daech, Al-Qaida et les groupes qui leur sont affiliés, exploitent les griefs locaux et la faiblesse des infrastructures de gouvernance pour recruter et radicaliser des éléments et

se déployer. En conséquence, ils prennent de plus en plus le contrôle de vastes étendues de territoire, exacerbant ainsi la fragilité des États. Dans la Corne de l'Afrique, nous avons été témoins de nombreux actes de terrorisme, notamment des attaques transfrontalières commises par les Chabab, un groupe affilié à Al-Qaïda. D'ailleurs, il y a un peu plus d'une semaine, sept personnes innocentes qui voyageaient à bord d'un véhicule de service public dans le nord du Kenya ont été tuées dans une embuscade tendue par ce groupe terroriste au moyen d'un engin explosif improvisé. Dans d'autres parties de l'Afrique subsaharienne, en particulier dans les régions centrale, orientale et australe, les groupes affiliés à Daech et à Al-Qaïda exploitent de plus en plus les dynamiques ethniques et les problèmes socioéconomiques pour se livrer à des activités destructrices et potentiellement déstabilisantes.

Dans ce contexte, nous voudrions souligner cinq éléments que nous jugeons indispensables pour endiguer la montée du terrorisme dans le monde. Premièrement, nous devons adopter de toute urgence une approche multilatérale à l'échelle de l'ensemble du système pour remédier aux insuffisances et aux vulnérabilités, qui vont de la faiblesse de la gouvernance et des infrastructures de sécurité à des situations socioéconomiques extrêmement difficiles qui permettent au terrorisme de prospérer.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit appliquer ses outils avec la même force à tous les groupes terroristes transnationaux. Le deux poids, deux mesures ne pourra qu'être contre-productif. C'est pourquoi le Kenya proposera officiellement d'inscrire les Chabab et leurs dirigeants sur la Liste relative aux sanctions établies par la résolution 1267 (1999). Nous espérons bénéficier de l'appui de l'ensemble des membres du Conseil de sécurité à cet égard.

Troisièmement, le Conseil de sécurité et les parties prenantes concernées doivent faire la distinction entre la stabilisation politique et la lutte contre le terrorisme. Il est intéressant de constater que des groupes terroristes tels qu'Al-Qaïda, Daech et les groupes qui leur sont affiliés cherchent à détruire l'État et à le remplacer par des structures totalement étrangères à la vie politique et culturelle des pays qu'ils attaquent. Si un groupe terroriste veut participer à la stabilisation politique d'un pays, il doit impérativement, au préalable, désavouer ses objectifs idéologiques fondamentaux et renoncer à l'utilisation du terrorisme à des fins politiques ou idéologiques.

Quatrièmement, nous devons faire davantage pour compromettre et démanteler les moyens économiques et les flux de revenus dont disposent les groupes

terroristes. De nombreux groupes terroristes s'appuient sur la taxation illégale, l'extorsion et le commerce de contrebande. À vrai dire, même l'aide et l'accès humanitaires sont victimes de ces stratagèmes. Par conséquent, le Conseil doit prendre soin de prévoir des exceptions humanitaires afin d'éviter que l'action humanitaire n'ait pour conséquence involontaire d'appuyer le terrorisme.

Cinquièmement, des partenariats solides entre les organisations régionales et sous-régionales et l'ONU sont essentiels. Aussi nous félicitons-nous de la création de bureaux et de programmes régionaux par le Bureau de lutte contre le terrorisme, à laquelle le Secrétaire général adjoint Voronkov a fait allusion dans son exposé. Nous attendons avec intérêt le lancement et la pleine mise en service du bureau régional du Bureau de lutte contre le terrorisme à Nairobi au début du mois de mars 2022, qui sera une étape importante à cet égard.

Pour terminer, je réaffirme que le Kenya condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et que nous restons pleinement attachés à tous les efforts de lutte contre le terrorisme.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions M. Vladimir Voronkov et M. Weixiong Chen de leur analyse détaillée de la situation en ce qui concerne la lutte contre Daech. Nous sommes reconnaissants au Bureau de lutte contre le terrorisme et à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des efforts qu'ils déploient sur ce volet extrêmement important.

Le rapport du Secrétaire général (S/2022/63) conclut, à juste titre, que Daech et d'autres organisations terroristes n'ont pas été définitivement vaincus. Ils poursuivent leurs activités criminelles dans diverses régions du monde. *À l'heure actuelle*, ils gravitent tout particulièrement autour du continent africain. Par conséquent, il faut absolument que nous empêchions l'essor d'un Califat 2.0 en Afrique.

Les menaces terroristes entraînent également de graves problèmes dans le nord-est de la Syrie. Les militaires des États-Unis qui y sont illégalement stationnés ne peuvent pas, ou ne veulent pas, rétablir l'ordre. Le climat d'anarchie qui règne autour des zones où sont déployées les forces des États-Unis est un terrain fertile pour toutes sortes d'activités terroristes. Les combattants locaux sont devenus si forts et si enhardis qu'ils sont désormais capables d'attaquer ouvertement les centres de détention où leurs frères d'armes sont emprisonnés.

De ce fait, même les terroristes qu'il avait été possible de mettre en prison ont été libérés. Les États-Unis tentent de montrer qu'ils contrôlent la situation sur le terrain, mais cela entraîne souvent la mort de nombreux civils. C'est pourquoi il est difficile de qualifier de succès la récente opération menée par les États-Unis pour éliminer le chef des terroristes.

L'une des situations humanitaires les plus graves en Syrie, c'est celle qui prévaut dans le territoire illégalement occupé par les États-Unis, à savoir les camps de Hol et de Roj, où des dizaines de milliers de femmes et d'enfants sont détenus dans des conditions épouvantables. Le retrait des forces d'occupation américaines de Syrie permettrait aux Syriens de débarrasser le pays des foyers terroristes restants et de garantir la sécurité de la population civile. Comme nous avons pu le constater, le Gouvernement syrien peut accomplir cette tâche de manière bien plus efficace.

La Fédération de Russie appuie les efforts déployés par les États qui sont prêts à coopérer dans la lutte contre le terrorisme sur la base du droit international. Il existe assez d'instruments juridiques pour ce faire, y compris ceux mis au point par le Conseil de sécurité. C'est toujours une question de volonté et d'intégrité.

Nous suivons de près la question du retour des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille. Nous pensons que les crimes de terrorisme doivent être systématiquement punis et que la communauté internationale doit unir ses efforts à cette fin. Les problèmes liés aux combattants terroristes étrangers et aux membres de leur famille ne peuvent être réglés qu'en coopérant avec les autorités légitimes des pays dans lesquels ils se trouvent.

Depuis 2017, la Russie coopère systématiquement avec les autorités irakiennes et syriennes pour rapatrier des enfants des zones de conflit. Pendant cette période, nous avons mis en place un solide dispositif de coopération, qui nous permet de retrouver et de rapatrier les enfants de citoyens russes en respectant pleinement les normes du droit international. À ce jour, nous avons pu rapatrier en toute sécurité environ 350 mineurs d'Iraq et de Syrie. L'une de nos priorités dans ce domaine est de garantir l'adaptation sociale de ces enfants, ce qui se fait, entre autres, en apportant un appui aux membres de leurs familles qui s'en occupent.

Il est impossible de ne pas aborder la situation préoccupante en Afghanistan. D'après nos calculs, la cellule locale de Daech, la Province du Khorassan, compte désormais plus de 6000 combattants. Selon certaines informations, dans les provinces du nord de l'Afghanistan, d'anciens officiers des forces armées afghanes et des services spéciaux auraient rejoint les rangs de Daech. Cela rappelle ce qui s'est passé à l'époque en Iraq.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que la majorité des terroristes présents en Afghanistan sont des ressortissants d'États d'Asie centrale. Cela accroît considérablement le risque de débordement des activités terroristes dans les pays voisins.

Le rapport du Secrétaire général met en évidence le problème de l'excédent d'armes au Moyen-Orient, en Afrique et en Afghanistan, armes qui pourraient tomber entre les mains de Daech et d'autres groupes terroristes. Le départ précipité des États-Unis et de leurs alliés de l'Afghanistan, laissant derrière eux d'énormes quantités d'armes et d'équipements modernes, a permis aux groupes terroristes d'accroître considérablement leurs capacités. C'est le peuple afghan qui paye pour le comportement irresponsable des militaires des États-Unis et de l'OTAN, ainsi que des nombreux experts autoproclamés en matière de renforcement de la démocratie, de l'état de droit et des prétendues valeurs occidentales. La structure artificielle qu'ils ont passé plus de 10 ans à essayer de construire s'est s'écroulée comme un château de cartes avant même que le dernier soldat américain ait quitté le sol afghan. Il ne pouvait en être autrement : l'imposition par la force des valeurs démocratiques telles que les conçoivent les Occidentaux ne pouvait pas apporter quoi que ce soit de bon aux États qui ont fait l'objet de cette expérience.

La vie des civils ne vaut rien dans ces jeux géopolitiques. Les civils sont systématiquement considérés comme des dommages collatéraux. Il serait peut-être bon de se demander combien de personnes ont fini dans cette catégorie au cours des attaques dites de haute précision menées par les Américains et leurs alliés en Syrie, en Iraq, en Afghanistan, en Yougoslavie et dans d'autres pays qui ont eu la malchance de passer sous le rouleau compresseur de la démocratisation américaine.

Aujourd'hui, nos collègues occidentaux ont une nouvelle fois appelé au respect des droits humains et du droit humanitaire dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre le terrorisme. À cet égard, nous voudrions les encourager à commencer par eux-mêmes, car, pour le moment, leurs paroles sont clairement en contradiction avec leurs actes.

En conclusion, nous appelons la communauté internationale dans son ensemble à intensifier ses efforts pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, sans arrière-pensée et sans deux poids, deux mesures.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant des États-Unis a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai fait référence dans mon intervention à l'opération menée par les forces américaines en Syrie contre Daech la semaine dernière. Deux membres du Conseil ont, entre autres choses, exprimé leur inquiétude quant aux victimes civiles signalées. Aussi, pour mémoire, je tiens à dire ce qui suit.

Malheureusement, Daech a une fois de plus révélé sa barbarie dans un dernier acte de lâcheté en affichant un mépris sans fin pour la vie de personnes innocentes. Hajji Abdullah a activé un engin explosif peu après l'arrivée des forces américaines sur place, causant sa propre mort, ainsi que celle d'une femme et de trois enfants. Il y avait d'autres femmes et enfants sur les lieux, une possibilité à laquelle nos forces s'étaient bien préparées. Un associé de Hajji Abdullah, un lieutenant de Daech,

s'est barricadé avec des membres de sa propre famille au deuxième étage. Lui et sa femme ont attaqué les forces d'assaut. Ils ont également été tués au cours de l'opération. Au début de l'opération, la famille qui se trouvait au premier étage, une femme, un homme et plusieurs enfants, a été évacuée en toute sécurité. Après l'élimination du deuxième terroriste de Daech, d'autres enfants sont sortis de l'appartement situé au deuxième étage et ont à leur tour été évacués en toute sécurité.

Ce qu'il faut retenir ici, c'est que Daech a clairement montré, à maintes reprises, son mépris total et complet pour la vie humaine, et cela a été clairement démontré la semaine dernière, tout comme lorsque le prédécesseur de Hajji Abdullah a déclenché son gilet d'explosifs, causant sa mort et celle de sa famille lors d'une opération menée en 2019. Je demande aux membres du Conseil de garder cela à l'esprit.

La séance est levée à 12 h 5.